BerryAlloc stratifié
conditions de garantie

BERRY ALLOC

Ce document de garantie s'applique à tous les sols stratifiés BerryAlloc DPL.

- La présente garantie s'applique à la première installation effectuée par le client initial. La garantie n'est pas transférable.
- Cette garantie prend effet à la date initiale à laquelle le client, mentionné sur la facture d'achat, a acheté le sol stratifié.
- La présente garantie s'applique à tous les sols stratifié DPL achetés après la date de parution de ce document.

Les sols stratifiés BerryAlloc DPL (Direct Pressure Laminate) sont garantis dans des conditions d'utilisation normales, à partir de la date de facturation, pour un certain nombre d'années :

Produit	usage résidentiel [1]	usage commercial [1]
Ocean 12 V4, Ocean 12 XL, Chateau+	à vie [2] (résistance à l'eau - 15 ans)	10 ans [3] (résistance à l'eau - 5 ans)
Ocean 8 V4, Ocean 8 XL	à vie [2] (résistance à l'eau - 15 ans)	5 ans [3] (résistance à l'eau - 5 ans)
Connect 8, Connect 8 V4, Connect 8 XL	à vie [2]	5 ans [3]

1) Zone d'utilisation selon norme EN 13329 et classe de passage selon EN 685.
2) Garantie à vie : La valeur du produit reste le même dans les premiers 5 ans. Dans les suivants 15 ans la valeur du produit diminue de 5% chaque année. Après 20 ans, la valeur reste à 25 % du prix d'achat.
3) La valeur du produit reste le même dans les premiers 3 ans. Après 3 ans, la valeur du produit va diminuer selon un pourcentage défini chaque année. (le pourcentage dépend de la période de garantie restante).

Les services décrits dans le présent document de garantie ne prolongent pas la garantie et ne marquent pas le début d'une nouvelle période de garantie.

Cette garantie couvre les défauts liés à :

Résistance à l'usure

La surface décorative du DPL BerryAlloc est résistante à l'usure selon la classe du produit comme décrit en norme EN13329. On ne considère que les défauts d'usure de plus de 1 cm².

La résistance aux UV

Le DPL BerryAlloc ne se décolore pas à la lumière indirecte du soleil et à la lumière artificielle normale.

La résistance aux tâches

BerryAlloc DPL est résistant aux tâches sur la surface décorative. Pour plus d'info, consultez les instructions de soin et entretien DPL de BerryAlloc.

Système de Loc

Installation parfaite - Les lames BerryAlloc DPL s'alignent parfaitement.
Valeur ajoutée - les lames BerryAlloc DPL peuvent êtres démontées et réinstallées, au minimum 3 fois.
Remplacement de lame facile - Les lames BerryAlloc DPL peuvent être remplacées facilement en cas d'endommagement.

laminate.

Résistance à l'eau

Uniquement pour les sols stratifiés avec technologie Hydro+ : Ocean 8 V4, Ocean 8 XL, Ocean 12 V4, Ocean 12 XL, Chateau+.

- Le revêtement de sol BerryAlloc DPL résiste à l'eau sous les conditions d'utilisation comme stipulées dans les instructions d'installation, de soin et d'entretien de BerryAlloc. Pour les sols BerryAlloc Hydro+, les instructions de nettoyage sont les mêmes que pour les autres stratifiés BerryAlloc.
- Un liquide renversé sur un sol Hydro+ doit toujours être absorbé le plus rapidement possible, mais certainement dans les 72 heures.
- Les sols Hydro+ ne peuvent pas être posés dans des zones continuellement humides ou dans des endroits où la température peut augmenter fortement, comme les saunas, les salles de douche ou les piscines.
- Les stratifiés BerryAlloc Hydro+ doivent toujours être finis avec les accessoires Hydro+, comme décrit dans les instructions d'installation.

Dans la mesure où :

- les lames ont été vérifiées pour détecter des défauts visibles avant l'installation. Les lames avec défauts visibles ne peuvent pas être installées. Les réclamations de ce type de défaut ne seront pas acceptées après l'installation. Si vous découvrez des défauts visuels, mettez les lames de côté et informez votre distributeur.
- le produit a été installé dans des endroits qui correspondent à son utilisation prévue, et conformément à la classification mentionnée dans les instructions d'installation et sur la boîte.
- le produit a été installé et utilisé à l'intérieur à une température de 18-25 °C avec une humidité relative correspondante comprise entre 40% et 60%.
- le produit a été installé conformément aux instructions d'installation de BerryAlloc, qui sont incluses dans l'emballage. Si vous ne trouvez pas les instructions, ou si vous avez besoin d'une explication plus détaillée, vous pouvez les demander au distributeur/fabricant, ou les consulter sur le site *www.berryalloc.com*. Nous recommandons d'utiliser les accessoires BerryAlloc et, pour les applications commerciales, les profils de sol en aluminium BerryAlloc.
- le stratifié BerryAlloc Chateau+ en pose flottante est posé avec la sous-couche BerryAlloc Excellence Plus ou une sous-couche avec une résistance à la compression d'au moins 130 kPa (méthode d'essai EN16354) et une épaisseur entre 2 et 3 mm. Pour tous les autres stratifiés BerryAlloc DPL, il est fortement recommandé d'utiliser une sous-couche avec une résistance à la compression d'au moins 60 kPa. Une sous-couche avec une résistance à la compression inférieure peut endommager le système de verrouillage, provoquer des grincements et des ouvertures de joints, et raccourcir la durée de vie de votre sol.
- le stratifié a été entretenu conformément aux instructions de soin et d'entretien de BerryAlloc.
- le produit n'a pas été traité de quelque manière que ce soit après installation (par exemple poli ou ciré).
- le stratifié n'a pas été posé sous un îlot de cuisine ou sous des objets très lourds. Ne placez jamais d'armoires encastrées sur votre sol stratifié. Laissez un joint de dilatation pour que le sol puisse bouger et terminez avec un profilé de sol.

La garantie ne couvre pas :

- le transport et la manutention
- une mauvaise installation
- des accidents, une mauvaise utilisation ou une utilisation inadaptée :
  - fissures et éclats liés à la chute d'objet ou la découpe de lames
  - rayures et dégâts de surface causés par des graviers, cailloux ou d'autres matériaux abrasifs idem si causé par un installateur, une société ou un consommateur
- usure normale (vieillissement), rayures, des dégâts liés au frottement
- un passage plus intense que celui pour lequel le stratifié est prévu
- entretien non conforme ou utilisation de produits de nettoyage qui ne conviennent pas pour le stratifié. Procédures dans les instructions de soin et d'entretien de BerryAlloc.
- les inondations, l'eau stagnante (avec ou sans détergents) ou de l'eau emprisonnée entre les lames BerryAlloc et le support. Pour les collections Hydro+ nous référons au paragraphe 'Résistance à l'eau'.

laminate.

- l'exposition à des variations de température extrêmes
- des produits chimiques corrosifs
- l'urine des animaux domestiques

Que faire en cas de défaut inattendu ?

Vous devez contacter votre distributeur dans les 2 semaines qui suivent l'apparition du défaut. Les documents à transmettre à BerryAlloc lorsque vous soumettez votre réclamation comprennent un formulaire de réclamation renseigné (disponible en contactant aftersales.*berryalloc@bintg.com*) accompagné d'une copie originale de la facture. BerryAlloc se réserve le droit d'inspecter le sol et la manière dont il a été installé sur le site.

Si un défaut de produit couvert par la garantie est reconnu par BerryAlloc, le fabriquant se propose de remplacer les lames défectueuses par des lames de conception similaire (ou équivalente, selon les disponibilités). Cette garantie ne couvre pas les coûts liés au démontage ou à la réinstallation du produit. Elle ne couvre pas non plus les dommages indirects.

La présente garantie vous confère des droits légaux spécifiques, qui peuvent changer d'un pays a l'autre. Certains pays n'autorisent pas l'exclusion ou la limitation des garanties implicites ou des dommages indirects, consécutifs, émotionnels ou punitifs et dans ce cas, les exclusions et limitations énoncées ci-dessus seront interprétées et appliquées dans toute la mesure du possible par les lois de ces Etat. Par conséquent, certaines des limitations ci-dessus peuvent ne pas s'appliquer a vous.

Cette présente garantie limitée est accordée par BerryAlloc NV, ayant son siège social à Industrielaan 100, 8930 MENEN - Belgique, inscrite au registre des personnes morales de GAND (division Courtrai) sous le numéro d'enregistrement commercial 0463.120.461.